Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2020

Brochure de convocation
Mardi 27 octobre 2020
à 14h00
Au siège social de la Société
River Ouest - 80 quai Voltaire - 95870 Bezons

La réunion se tiendra exceptionnellement à huis clos,
hors la présence physique des actionnaires
et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Trusted Partner for your **Digital Journey**

Atos

Mot du Président

Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration d'Atos SE, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra à huis clos au siège social, le mardi 27 octobre 2020 à 14h00.

Cette assemblée a pour principal objet de soumettre à vos suffrages des thématiques de stratégie et de gouvernance du Groupe.

Tout d'abord, cette assemblée vous offre la possibilité d'émettre un avis sur l'ambition et la stratégie à moyen terme du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général.

Au travers de cette stratégie ambitieuse, tournée vers la croissance et en parfaite adéquation avec sa raison d'être, le Groupe Atos permettra à ses clients de tous les secteurs d'activité de profiter pleinement de son savoir-faire et de ses technologies uniques mais aussi de répondre aux enjeux majeurs que sont la Sécurité Numérique et la Décarbonation.

Ensuite, votre Conseil d'Administration vous propose également, à la suite des travaux de son Comité des Nominations et des Rémunérations, de renforcer sa composition en nommant Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur.

Vous pourrez apprécier la qualité de cette candidature et la richesse d'expérience qu'apporterait au Conseil d'Administration la nomination de Monsieur Édouard Philippe.

La présente brochure comprend les informations utiles pour vous prononcer sur les projets de résolutions soumis par votre Conseil d'Administration à votre assemblée.

Dans le contexte sanitaire actuel et aux fins de lutter contre la propagation du Covid-19, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de tenir cette assemblée à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. L'assemblée fera toutefois l'objet d'une retransmission vidéo vous permettant de suivre son déroulement.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous accordez au Groupe Atos et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter aux projets de résolutions.

Bertrand MEUNIER
Président du Conseil d'Administration

Mot du Directeur Général

Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

J'aurai l'honneur de vous présenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires mardi 27 octobre prochain la stratégie à moyen terme du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration. Cette Assemblée Générale constitue un moment privilégié de la vie de votre Société car il renforce votre influence dans la formation des orientations stratégiques d'Atos.

Comme il vous l'est présenté plus en détail dans cette brochure, l'ambition d'Atos est de devenir le Leader du Numérique Sécurisé et Décarboné.

Tenant compte des besoins spécifiques de nos clients qui évoluent de manière exponentielle, ceux-ci accélérés par les impacts de la crise Covid-19, et tirant parti des compétences et actifs d'Atos, sept avancées numériques majeures se dégagent : le Full Stack Cloud, la Numérisation des Applications Critiques, les Plateformes Numériques, l'Expérience Client, l'Expérience Salarié, la Sécurité Numérique et la Décarbonation. L'ADN technologique d'Atos, ses partenariats mondiaux de longue date et alliances stratégiques renforcées constituent des atouts majeurs pour déployer ces leviers de développement.

Pour ce faire et dans l'objectif de « changer de braquet » sur sa dynamique de croissance, Atos poursuit son programme SPRING qui commence dès à présent à porter ses fruits sur la dynamique commerciale grâce à l'adoption d'une approche sectorielle, pour servir encore mieux ses clients. Dans le même temps, le Groupe développe deux différenciateurs majeurs : la Sécurité Numérique et la Décarbonation.

Pour compléter les compétences du Groupe, modeler son portefeuille d'offres et renforcer son profil de croissance, Atos prévoit également des acquisitions ciblées de sociétés spécialisées dans le numérique ou expertes en Cybersécurité. Compte tenu d'un niveau pratiquement nul de dette nette, un potentiel demeurerait disponible pour des acquisitions plus importantes et transformantes.

En conséquence de cette stratégie, le Numérique, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation représenteront 65% du chiffre d'affaires du Groupe à moyen terme par rapport à 40% aujourd'hui, traduisant une évolution majeure de son offre.

C'est en particulier grâce à l'enthousiasme des équipes, leur engagement, leur excellence technologique et leur expertise sectorielle qu'Atos réussira son accélération stratégique et la création d'une valeur plus grande encore pour votre entreprise. Doté de la solidité et discipline financières requises pour aller de l'avant, Atos est totalement armé pour atteindre ses objectifs à moyen terme au profit de toutes ses parties prenantes.

Dans l'attente de vous expliciter de vive voix les axes stratégiques de votre Groupe, je tiens à vous remercier de la confiance que vous accordez à l'ensemble des équipes Atos qui œuvre chaque jour à son développement et à son rayonnement mondial, fournissant à ses clients un savoir-faire unique.

Elie GIRARD
Directeur Général

Sommaire

2 MOT DU PRÉSIDENT

3 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5 ORDRE DU JOUR

6 LE GROUPE ATOS EN 2020

8 CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 COMMENT PARTICIPER À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

18 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS

22 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

24 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

27 DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Avertissement – Covid-19

Dans le contexte sanitaire actuel et aux fins de lutter contre la propagation du Covid-19, le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 14 septembre 2020, a décidé de tenir l'Assemblée Générale à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision intervient conformément (i) aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, (ii) au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 y afférent, et (iii) au décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance et du décret susvisés.

En conséquence, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée Générale. Les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou à donner mandat au Président de l'Assemblée :

- en se connectant sur l'un des sites sécurisés, Votaccess ou Atos Vote s'ils y ont accès, jusqu'au 26 octobre 2020 à 15h00 (heure de Paris),
- ou en retournant par voie postale le formulaire de vote dûment complété et signé jusqu'au 24 octobre 2020.

Les mandats à des tiers seront traités conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020. Aucune carte d'admission ne sera délivrée.

L'Assemblée Générale sera retransmise sur le site internet de la Société, et sera disponible pour retransmission en différé, via la rubrique dédiée à l'Assemblée https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de cette rubrique.

Ordre du jour

À titre ordinaire

- **Avis sur les orientations à moyen terme de la Société**
- **Nomination de Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur**
- **Pouvoirs**

Le Groupe Atos en 2020

Résultats du premier semestre 2020

Faits marquants du premier semestre 2020

Forte activité commerciale

Prises de commandes en hausse de +9% par rapport au premier semestre 2019

Propositions commerciales en hausse de +21% par rapport au premier semestre 2019

Programme de transformation SPRING portant une dynamique sectorielle dans l'ensemble du Groupe

Actions de réduction des coûts liées au Covid-19 en bonne voie

Cybersécurité, décarbonation et **dynamique d'acquisitions ciblées** avec 5 transactions

Cession de Worldline offrant de la flexibilité pour des acquisitions significatives et transformantes

Indicateurs clés financiers pour le premier semestre 2020

Croissance organique
-2,8%
Second trimestre à -4,8%

Taux de marge opérationnelle
8,0%
9,1% au premier semestre 2019

Flux de trésorerie disponible
-172m€
Changement de tendance au second semestre

Résultat Net par Action dilué normalisé*
2,93€
*3,21€ au premier semestre 2019**

Effectif total
106 980
-1,6% vs décembre 2019 à périmètre constant

**provenant des activités poursuivies*

Le chiffre d'affaires s'est établi à 5 627 millions d'euros, en baisse de -2,8% à périmètre et taux de change constants. Dans le contexte du Covid-19, le chiffre d'affaires du Groupe n'a que faiblement diminué grâce à un positionnement solide dans la plupart des Secteurs.

Le chiffre d'affaires du Secteur Industries a atteint 1 037 millions d'euros, en baisse de -9,2% à périmètre et taux de change constants. Ce Secteur a été impacté par une baisse significative de son activité principalement au deuxième trimestre en raison de l'effet du Covid-19 dans l'Automobile et l'Aéronautique, en particulier en Europe du Sud, en Amérique du Nord et en Europe Centrale. Le Secteur a également été touché par la baisse des volumes avec Siemens, principalement en Amérique du Nord, et par l'effet de base sur les contrats prenant fin en 2019 en Europe du Nord. La marge opérationnelle a atteint 13 millions d'euros, représentant 1,2% du chiffre d'affaires, en raison de certaines variations exceptionnelles sur des contrats en difficulté et de facto par la baisse du chiffre d'affaires, ainsi que la possibilité de ne réduire que partiellement les coûts au cours du premier semestre.

Le chiffre d'affaires en Services Financiers & Assurances s'est élevé à 1 077 millions d'euros, soit une baisse de -4,3% en organique. Le Secteur a été impacté principalement au deuxième trimestre par une diminution de l'activité axée sur les projets, en raison du report et de la réduction des dépenses discrétionnaires de plusieurs institutions bancaires dans le contexte du Covid-19. Ce fut particulièrement le cas en Amérique du Nord et en Europe Centrale, tandis que les ventes réalisées l'an dernier en Marchés de Croissance n'ont pas été réitérées. La marge opérationnelle s'est établie à 126 millions d'euros, représentant 11,7% du chiffre d'affaires, en baisse de -130 points de base par rapport à l'année dernière, principalement due à la baisse du chiffre d'affaires en Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires Secteur Public & Défense s'est établi à 1 216 millions d'euros, en hausse de +6,1% à périmètre et taux de change constants, avec une accélération au deuxième trimestre 2020 pour atteindre +9,0%. La croissance a été portée par une forte demande dans les activités de High Performance Computing, principalement en Europe du Nord avec une institution de prévision météorologique et en Europe Centrale avec un centre de recherche, tandis que les projets délivrés l'an dernier en Europe du Sud n'ont pas été renouvelés. Toutes les autres activités ont été très résilientes, ce qui a été particulièrement le cas avec des volumes plus élevés pour des institutions de l'Union Européenne dans les solutions de Cloud en Europe du Nord et de nouveaux contrats SAP Hana en Europe Centrale. La marge opérationnelle a atteint 116 millions d'euros, soit 9,5% du chiffre d'affaires, en amélioration de +100 points de base, portée par la croissance du Secteur, un meilleur mix d'activité et de fortes initiatives de réduction des coûts.

Télécommunications, Médias & Technologies a réalisé un chiffre d'affaires de 836 millions d'euros, en baisse de -5,6 % en organique. Le Secteur a été impacté par le report de projets applicatifs et quelques contrats en décroissance dans la plupart des géographies, ainsi que par les activités historiques de Unified Communication & Collaboration, plus particulièrement en Europe Centrale. À l'inverse, une solide performance a été enregistrée en Amérique du Nord grâce aux offres de Digital Workplace, à la montée en charge d'un contrat signé au premier trimestre avec une grande société d'ingénierie, aux nouvelles activités et à l'extension de contrats avec de grandes entreprises dans le domaine des technologies et des médias, et enfin à la croissance organique de Maven Wave, société récemment acquise. La marge opérationnelle s'est établie à 84 millions d'euros, soit 10,0% du chiffre d'affaires, en hausse de +380 points de base, portée par quelques éléments non récurrents positifs et des mesures d'optimisation de coûts efficientes.

Le chiffre d'affaires de Ressources & Services a atteint 804 millions d'euros, en baisse organique de -2,8%. L'activité a été solide dans le secteur Energie & Services Publics, mais plus difficile dans les secteurs de la distribution et du transport qui sont davantage exposés à la pandémie. Les activités de projet ont été impactées par une diminution des dépenses discrétionnaires, principalement en Amérique du Nord et en Europe du Sud. Les activités historiques de Unified Communication & Collaboration sont restées en décroissance, en particulier en Europe Centrale. À l'inverse, l'activité a été plus forte en Big Data & Cybersecurity (BDS) avec de nouveaux projets dans le secteur Energie & Services Publics en Europe du Sud, sur Marchés de Croissance et en Europe Centrale. La marge opérationnelle a atteint 43 millions d'euros, représentant 5,3% du chiffre d'affaires, en baisse de -350 points de base, en raison de la baisse du chiffre d'affaires que les actions sur les coûts n'ont que partiellement compensée, et une marge moins élevée dans la phase de démarrage de nouveaux contrats.

Le chiffre d'affaires en Santé & Sciences de la Vie s'est élevé à 657 millions d'euros avec une baisse limitée à -1,2%. Le Secteur a enregistré une croissance organique de +2,6% au deuxième trimestre. Des projets applicatifs ont été reportés, en particulier pour les hôpitaux en Amérique du Nord, tandis que l'Europe du Sud a réalisé une forte activité dans les projets numériques. Les segments d'activité basés sur des contrats pluriannuels ont été résilients et ont permis au chiffre d'affaires de rester relativement stable sur le semestre avec une accélération au cours du deuxième trimestre. La marge opérationnelle s'est élevée à 68 millions d'euros, représentant 10,3% du chiffre d'affaires, globalement stable par rapport à l'année dernière.

Conseil d'Administration

1 Structure de gouvernance depuis le 16 juin 2020

Parité

55%
Homme

45%
Femme

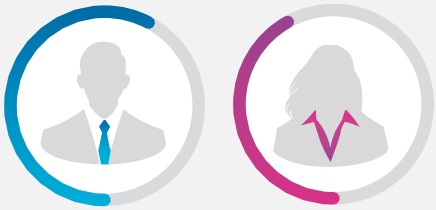

Diverses nationalités

5 nationalités différentes
allemande, américaine, britannique, française, sénégalaise

2 bi-nationaux

Indépendance

82%
Administrateurs indépendants

2
Administrateur représentant les salariés/
Administrateur représentant les salariés actionnaires

2 Composition du Conseil d'Administration depuis le 16 juin 2020

Bertrand Meunier*

Président du Conseil d'Administration d'Atos SE

Cedrik Neike

Membre du Directoire de Siemens AG et Directeur général de Digital Industries (à compter du 1er octobre 2020)

Elie Girard

Directeur Général d'Atos SE

Colette Neuville*

Présidente (Fondatrice) de l'ADAM

Vivek Badrinath*

Directeur général de Vantage Towers GmbH

Aminata Niane*

Consultante Internationale

Valérie Bernis*

Mandataire social d'entreprises

Lynn Paine*

Professeur – *Baker Foundation*, Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires – Chaire John G. McLean, *Harvard Business School*, Vice-Doyenne pour le Développement International

Jean Fleming**

Leadership Coach

Vernon Sankey*

Mandataire social d'entreprises

Farès Louis***

Business Développeur Produits de Cybersécurité

* *Administrateur indépendant*
** *Administrateur représentant les salariés actionnaires*
*** *Administrateur représentant les salariés*

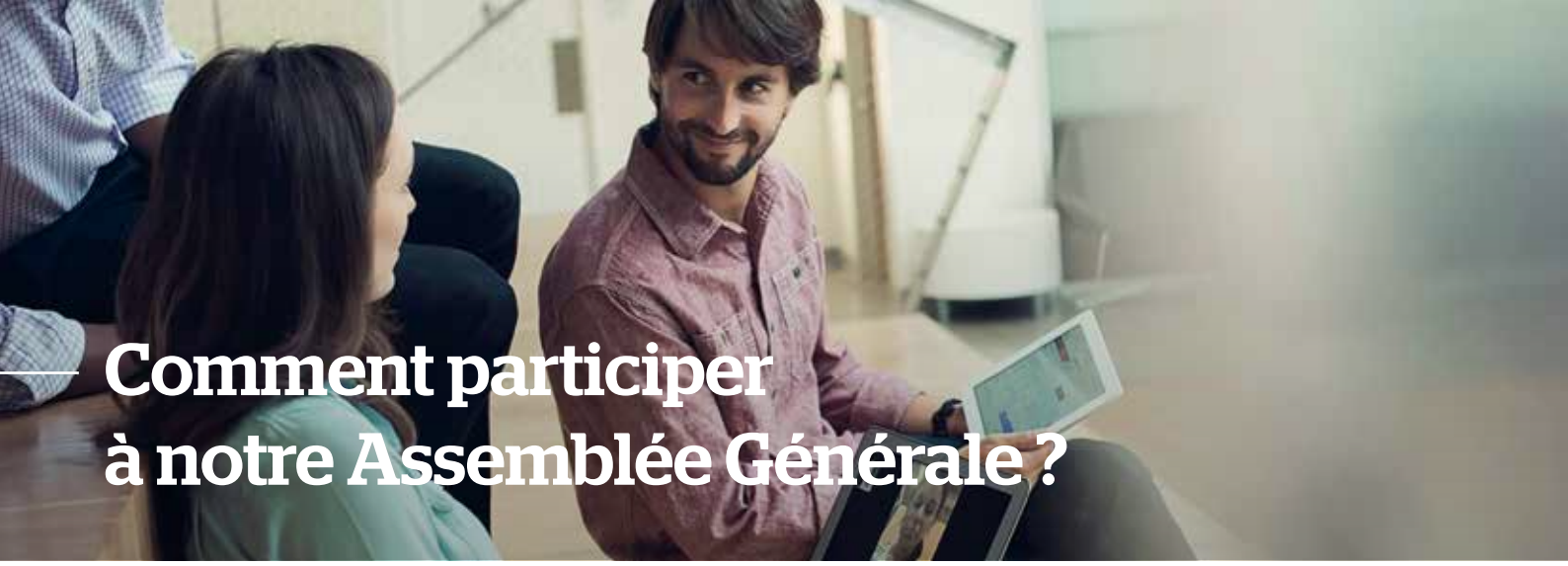

Comment participer à notre Assemblée Générale ?

Avertissement – Covid-19

L'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement. En conséquence, conformément aux dispositions du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 dont les effets ont été prolongés par le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance, préalablement à l'Assemblée Générale dans les conditions décrites ci-après.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée :

- soit **en votant par correspondance** ;
- soit **en votant par internet** ;
- soit **en se faisant représenter ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à son conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute personne (physique ou morale) de son choix,** dans les conditions prescrites à l'article L. 225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Conditions pour pouvoir participer à cette Assemblée :

- les **propriétaires d'actions au nominatif** devront justifier de cette qualité par l'inscription en compte des titres au nominatif au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 23 octobre 2020, à zéro heure, heure de Paris ;
- les **propriétaires d'actions au porteur** devront justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 23 octobre 2020, à zéro heure, heure de Paris, en faisant parvenir à la Société Générale – Département Titres et Bourse - Service des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS – 32 rue du Champ de Tir – CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 ou au siège de la Société – Atos SE, Direction Juridique, River Ouest, 80 Quai Voltaire – 95877 Bezons Cedex, une attestation constatant la propriété de leurs titres (« attestation de participation ») délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Il est précisé que la date de délivrance des attestations de participation devra se situer entre le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale et le jour de l'Assemblée.

A Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tenant à huis clos, hors la présence des actionnaires, les actionnaires ont la faculté :

- De **voter** ou **donner pouvoir** par **internet** ; ou
- De **voter** ou **donner pouvoir** par **correspondance**.

1 - Voter ou donner pouvoir par Internet

Voter par internet

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce, Atos SE met à disposition de ses actionnaires un site sécurisé dédié au vote par internet préalable à l'Assemblée Générale dans les conditions suivantes :

Actionnaires au nominatif :

Vous devrez vous connecter sur le site sécurisé www.sharinbox.societegenerale.com, avec les identifiants vous ayant été communiqués préalablement. Vous devrez ensuite cliquer sur le nom de l'Assemblée Atos SE dans la rubrique « Opérations en cours » de la page d'accueil, sélectionner l'opération, suivre les instructions et cliquer sur « Voter » dans la rubrique « Vos droits de vote ». Vous serez automatiquement redirigé vers le site de vote. En cas de perte ou d'oubli de vos identifiants, vous pourrez vous rendre sur la page d'accueil du site et cliquer sur « Obtenir vos codes ».

Salariés du groupe :

- Les actionnaires ayant la qualité de salariés du groupe Atos auront également la possibilité de voter, pour les titres détenus dans un plan d'épargne ou d'incitation à long terme du groupe, au moyen d'un second site internet sécurisé dédié https://voting.atosone.com, rendu accessible via l'application gratuite sécurisée ***Atos Vote***. Cette application Atos Vote est téléchargeable sur leur téléphone mobile intelligent (smartphone) dans leur magasin d'applications habituel (app store).

Actionnaires au porteur :

Vous devrez vous connecter sur le portail de votre intermédiaire financier à l'aide de vos identifiants habituels pour accéder au site Votaccess et voter. Vous devrez alors cliquer sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant aux actions Atos SE. Il est précisé que seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess pourront y accéder.

Les sites internet dédiés sécurisés Votaccess et Atos Vote seront ouverts à compter du ***9 octobre 2020 à 9h00*** *jusqu'au* ***26 octobre 2020 à 15h00*** *(heure de Paris).*

Afin d'éviter toute saturation éventuelle d'un site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ***ne pas attendre le dernier moment*** *pour se connecter au site..*

Donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne par internet

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce, vous pourrez notifier la désignation d'un mandataire (le Président de l'Assemblée ou tout autre personne) ou la révocation par voie électronique en vous connectant sur le site www.sharinbox.societegenerale.com (ou le cas échéant sur le site https://voting.atosone.com) pour les actionnaires au nominatif et, pour les actionnaires au porteur, sur le site de votre intermédiaire financier à l'aide de vos identifiants habituels pour accéder au site Votaccess selon les modalités décrites ci-dessus, et ceci au plus tard le 26 octobre 2020 à 15h00 (heure de Paris).

Si l'établissement teneur de compte n'a pas adhéré au système Votaccess, le formulaire de désignation ou de révocation d'un mandataire pourra être adressé par voie électronique dans les conditions prévues au point ci-dessous.

2 - Voter ou donner pouvoir par correspondance

Voter par correspondance

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire habilité teneur de leur compte afin d'obtenir ce formulaire de vote, six jours au plus tard avant la tenue de l'Assemblée. Ce formulaire leur sera remis ou adressé, accompagné des documents prévus par la loi.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de la justification de la propriété des titres), parvenus au plus tard le 24 octobre 2020 à :

Société Générale
Département Titres et Bourse
Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
32 rue du Champ de Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 ; ou

Au siège de la Société
Atos SE,
Direction Juridique et Compliance,
River Ouest, 80 Quai Voltaire
95877 Bezons Cedex;

Donner pouvoir par correspondance (voie postale et courrier électronique)

L'actionnaire peut notifier la désignation d'un mandataire (le Président de l'Assemblée ou tout autre personne) ou la révocation par courrier postal à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif (au moyen de l'enveloppe T jointe à la convocation), soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur à Société Générale – Département Titres et Bourse - Service des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS - 32 rue du Champ de Tir – CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, le formulaire de désignation ou de révocation d'un mandataire peut être adressé par voie électronique selon les modalités suivantes :

Actionnaires au nominatif :

Vous devrez envoyer en pièce jointe d'un courriel, revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : assemblee.generale@atos.net une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signée en précisant votre nom, prénom, adresse et votre identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut à gauche de leur relevé de compte) ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

Actionnaires au porteur :

Vous devrez envoyer en pièce jointe d'un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : assemblee.generale@atos.net une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signée en précisant votre nom, prénom, adresse et identifiant auprès de votre intermédiaire financier, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, accompagnée d'une copie numérisée d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire habilité teneur de votre compte, puis demander impérativement à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale – Département Titres et Bourse - Services des Assemblées – SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS - 32 rue du Champ de Tir – CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 ou par courrier électronique.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 23 octobre 2020 seront prises en compte et aucune notification ne sera prise en compte le jour même de l'Assemblée. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique : assemblee.generale@atos.net, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote conforme aux recommandations du Conseil d'administration. Pour les actionnaires au porteur, le formulaire devra impérativement être accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Comment remplir le formulaire de vote ?

Vous souhaitez voter par correspondance :

- Cochez la **case** B et suivez les instructions ; et
- Datez et signez la **case** H
- **Cadre** C **:** Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions qui seraient présentées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'Administration. Pour voter il convient de noircir la case correspondant à votre choix.
- **Cadre** D **:** Ce cadre doit être renseigné pour le cas où des amendements ou des nouvelles résolutions seraient présentées en cours de séance. Si vous ne souhaitez pas voter NON (vote par défaut), vous devez noircir la case correspondant à votre choix : donner pouvoir au Président de voter en votre nom ; ou vous abstenir ; ou donner procuration pour voter en votre nom, en précisant le nom du mandataire.

Vous souhaitez donner pouvoir au Président :

- Cochez la **case** E ; et
- Datez et signez la **case** H

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Vous souhaitez être représenté par un mandataire (personne physique ou morale), ou par un autre actionnaire, ou par votre conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité :

- Cochez la **case** F et remplissez les informations de votre mandataire ; et
- Datez et signez la **case** H

3 - Traitement du vote des mandataires

Le mandataire désigné adresse son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, à Société Générale, par message électronique à l'adresse suivante : assemblees.generales@sgss.socgen.com.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Il joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente.

Conformément au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à Société Générale au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée, soit le 23 octobre 2020.

En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

Important : Le formulaire dûment rempli et signé devra, pour être pris en compte, parvenir au siège de la Société ou à Société Générale au plus tard le **24 octobre 2020**.

Merci de prendre en compte les **difficultés d'acheminement** du courrier dans l'actuelle situation de crise sanitaire.

E **Vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée :** cochez ici, datez et signez au bas du formulaire sans rien remplir

B **Vous votez par correspondance :** cochez ici et suivez les instructions

C **Résolutions non agréées par le conseil,** le cas échéant

D **Résolutions présentées en cours de séance :** n'oubliez pas de renseigner également ce cadre

H **Datez et signez ici**

G **Inscrivez ici :** vos nom, prénom et adresse ou vérifiez-les s'ils figurent déjà

F **Vous donnez pouvoir à une personne dénommée :** cochez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne

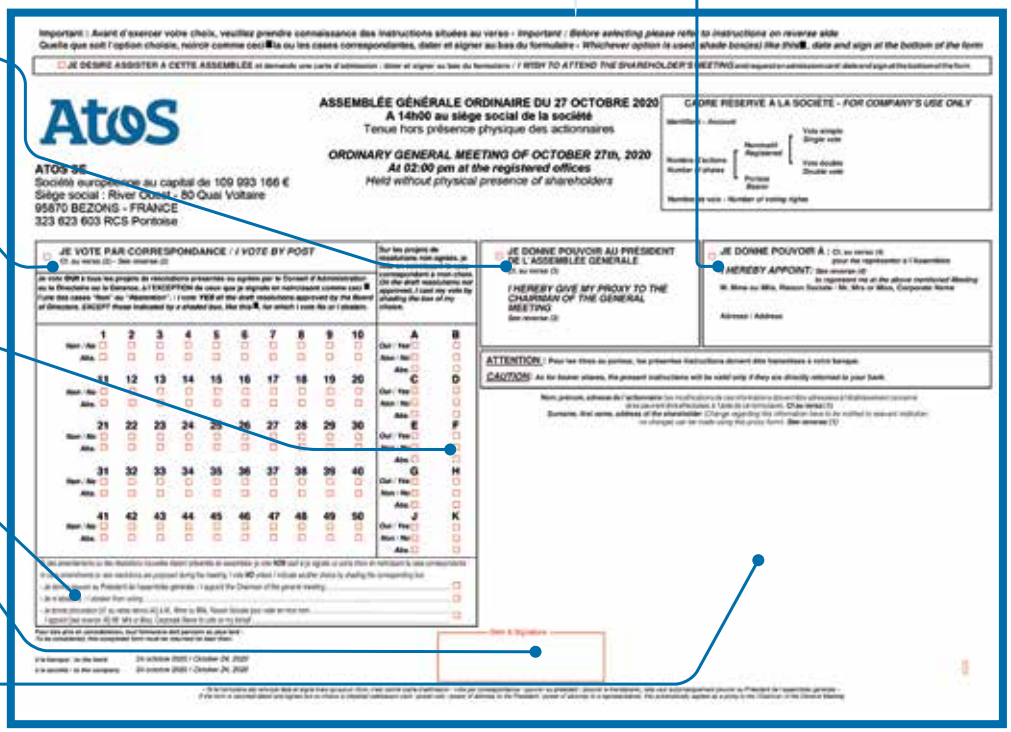

4 - Modification du mode de participation

Par dérogation aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission à l'Assemblée, éventuellement accompagné d'une attestation de participation, peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, selon les modalités ci-après, sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans les délais de droit commun :

Actionnaire au nominatif :

vous êtes tenu d'adresser votre nouvelle instruction de vote en utilisant le formulaire unique dûment complété et signé, à la Société Générale, par message électronique à l'adresse suivante : ag2020.fr@socgen.com, et joindre une copie de votre carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation ;

Actionnaire au porteur :

vous êtes tenu d'adresser votre nouvelle instruction de vote, accompagnée de votre attestation de participation justifiant de votre qualité d'actionnaire, à votre teneur de compte qui se chargera de la retransmettre à la Société Générale.

B Vous souhaitez céder vos actions avant l'Assemblée Générale, après avoir choisi votre mode de participation

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée peut néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

- Si vous **cédez vos actions avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée** à zéro heure, heure de Paris, la Société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires.
- Si vous **cédez vos actions après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée** à zéro heure, heure de Paris, la cession n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire, et vous pouvez donc participer à l'Assemblée Générale selon les modalités de votre choix.

C Vous souhaitez poser une question écrite

Des questions écrites mentionnées au 3e alinéa de l'article L. 225-108 du Code de commerce, peuvent être envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 21 octobre 2020 :

- Au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, River Ouest, 80 Quai Voltaire – 95877 Bezons Cedex ; ou
- À l'adresse électronique suivante : assemblee.generale@atos.net.

Pour être prises en compte et donner lieu, le cas échéant, à une réponse au cours de l'Assemblée Générale, celles-ci doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce.

Dans le contexte sanitaire actuel, les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique. Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : www.atos.net, rubrique « Investisseurs ».

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions

À titre ordinaire

Avis sur les orientations à moyen terme de la Société

1ère résolution

Le Groupe souhaite soumettre à ses actionnaires ses orientations à moyen terme approuvées par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général. Ces orientations ont été partagées avec les représentants des salariés du groupe réunis au sein du Conseil d'Entreprise Atos (SEC) ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de la Société.

Conformément à la pratique de la Société lors de la présentation de ses plans stratégiques passés, les actionnaires sont invités à émettre un avis sur les orientations du Groupe.

Il est souligné que ces orientations reflètent l'ambition de la société à moyen terme. Les indications prospectives figurant dans ces orientations (notamment en termes de projections financières, de projets ou d'opérations) sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et qui, pour nombre d'entre eux, sont en dehors du contrôle de la Société. En conséquence, les résultats, tendances et développements réels pourront différer significativement de ceux figurant dans ces indications prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 et son Amendement[1]. Le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ces indications prospectives, ni de les soumettre aux actionnaires.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les éléments constituant l'orientation à moyen terme de la Société et du Groupe tels que présentés ci-après, étant précisé que cet avis est donné à titre consultatif uniquement.

1) Document d'Enregistrement Universel 2019 et Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement les 3 mars 2020 et 30 juillet 2020.

Orientations à moyen terme de la Société

L'ambition d'Atos est de devenir le leader du Numérique Sécurisé et Décarboné. Pour les années qui viennent, le Groupe se tourne avant tout vers la croissance, en s'appuyant sur son programme SPRING, afin d'adopter une approche sectorielle et saisir les nouvelles avancées du Cloud et du Digital de cette décennie ; dans le Numérique Sécurisé pour renforcer davantage son leadership ; sur la Décarbonation où Atos est un pionnier en fournissant à ses clients un savoir-faire unique à la fois informatique et dans les processus métiers. Les acquisitions ciblées de sociétés spécialisées dans le numérique ou expertes en Cybersécurité viendront renforcer les offres et le profil de croissance d'Atos.

En conséquence de cette stratégie, le Numérique, le Cloud, la Sécurité Numérique et la Décarbonation représenteront 65% du chiffre d'affaires du Groupe à moyen terme par rapport à 40% aujourd'hui, traduisant une évolution majeure de son offre.

L'ADN technologique d'Atos, ses partenariats mondiaux de longue date ainsi que la forte culture tournée vers les clients portée par ses 110 000 salariés constituent des atouts majeurs pour atteindre son ambition.

Cibles à moyen terme

L'ambition du Groupe est d'atteindre les cibles suivantes à moyen terme :

- Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constant : +5 % à +7 % ;
- Taux de marge opérationnelle : 11 à 12 % du chiffre d'affaires ;
- Flux de trésorerie disponible : un taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible supérieur à 60 %.

Vision, Ambition & Stratégie

Le Groupe considère que la transformation Numérique n'a seulement dévoilé qu'une partie de son potentiel. Alors que le déluge de données de la dernière décennie va encore s'accélérer, il se traduira désormais par une profusion de services axés sur les données. Dans cette nouvelle ère, les clients demandent de la valeur – ils veulent des

services axés sur des résultats –, une expérience utilisateur – ils veulent des services innovants et flexibles –, et de la sécurité – ils veulent des services numériques sécurisés et décarbonés.

Ces demandes des clients se focalisent sur 7 avancées numériques majeures qui constituent des leviers de croissance pour Atos en tirant parti de ses compétences et de ses actifs :

1 Environnement en Cloud Complet *(Full Stack Cloud)*

Le passage au Cloud s'accélère vers le Cloud hybride (Cloud privé et Cloud public), le multi-Cloud (qui utilise plusieurs Clouds publics) et les stratégies Cloud convergentes (migration et modernisation des Données, Plateformes et Applications en commun), l'ensemble constituant une approche holistique du Cloud, le Full Stack Cloud. Cette évolution nécessite une fonction d'orchestration accrue. De plus, les environnements applicatifs les plus complexes commencent seulement à migrer dans le Cloud. Atos s'appuiera sur son nouveau profil (Expertise en modernisation des Applications grâce au savoir-faire de Syntel), son expertise de longue date dans les Applications Critiques et avec SAP, et sa forte proximité avec les « Hyperscalers » pour être un acteur clé du Full Stack Cloud et de son accélération.

2 Applications Critiques

La numérisation s'accélère dans le domaine des Applications Critiques (Business Critical Applications), ce qui requiert une intensification de la « cloudification », de l'analyse des données, de l'Internet des Objets, du traitement local des données et de la 5G. Le caractère critique de la continuité des activités mis en avant pendant la crise du Covid-19 a favorisé cette tendance. Atos s'appuie sur son ADN dans les Applications Critiques verticales renforcé par la transformation SPRING en cours, et ses capacités de traitement local des données (Edge computing) pour saisir cette opportunité offerte sur un marché significatif.

3 Les Plateformes Numériques

Pour les années à venir, les Plateformes Numériques constituent désormais la première priorité pour les Directions d'entreprises dans la transformation de leurs activités, et seront à l'origine d'environ 70 % de la nouvelle valeur créée dans l'économie. Les Plateformes Numériques, qui visent à partager les données des entreprises au sein ou au travers des chaînes de valeur sont une tendance majeure de cette transformation avec d'énormes opportunités dans le monde du B2B. Avec ses compétences numériques sur l'ensemble de la chaîne de valeur et une profonde connaissance sectorielle, Atos, reconnu comme leader dans la sécurité et le Big Data, se positionne idéalement comme un opérateur de confiance des Plateformes Numériques pour les entreprises.

4 L'Expérience Client

Dans cette nouvelle ère numérique, l'Expérience Client sera majeure pour étendre la portée des nouveaux services axés sur les données. Celle-ci quittera le seul domaine de l'interface utilisateur pour embarquer à la fois l'expérience immersive, l'innovation en temps réel et le multi-canal, ainsi que les logiques « NO UI » (sans Interface Utilisateur). Atos s'appuiera sur des solutions technologiques propriétaires pour apporter dans le domaine de l'Expérience Client des technologies telles que l'Intelligence Artificielle/Machine Learning, l'Internet des Objets/Edge (traitement local), et les architectures Cloud et d'Applications en temps réel afin de libérer toute la puissance du Numérique.

5 L'Expérience des Salariés

À la suite de la crise du Covid-19, le Groupe, déjà leader sur le marché du Digital Workplace, considère que les organisations passeront de 10% à plus de 40% de télé-travail dans le « new normal ». Au-delà des solutions rapidement mises en œuvre pendant la crise, la période à venir verra le Digital Workplace évoluer vers une approche holistique de l'Expérience des Salariés, y compris une refonte pour un travail plus collaboratif et flexible. Fort de ses offres en Communication Unifiée et en Sécurité, de son écosystème de partenaires et de son « Design Thinking and Personas », Atos entend devenir le leader incontesté de l'Expérience des Salariés dans le « new normal ».

6 La Sécurité Numérique

La Sécurité Numérique va au-delà de la Cybersécurité, en englobant les activités liées aux Systèmes Critiques, la sécurité de l'Internet des Objets et des Données et la sécurité économique, avec la volonté des clients de ne pas dépendre d'un seul fournisseur de technologies. L'accent sur la Cybersécurité évolue vers un univers de cybermenaces en constante et rapide évolution, un environnement de données omniprésentes et d'attaques accrues à partir du «°Digital hybrid°». Atos est aujourd'hui le numéro 3 mondial des services de Cybersécurité et a développé une expérience unique en matière d'innovation en Cybersécurité afin de protéger les utilisateurs finaux, l'Internet des Objets et des données, ainsi que de détecter et de répondre aux menaces depuis ses Centres opérationnels de Sécurité prescriptives. Le Groupe entend compléter ses technologies par la gestion de la détection et de l'intervention, la gestion des accès privilégiés et la cryptographie dans le Cloud. Il ambitionne d'atteindre plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans la Sécurité Numérique à moyen terme.

7 Décarbonation

Atos a développé au cours des 10 dernières années une expertise unique en matière de Décarbonation, reconnue dans tous les classements en matière de développement durable. Le Groupe a annoncé son engagement de neutralité carbone d'ici à 2035, renforçant ainsi son leadership. La Décarbonation devient une préoccupation majeure au plus haut niveau chez les clients, soutenue par des politiques publiques et des aspirations sociétales sans précédent. Dans ce cadre, Atos entend tirer parti de son savoir-faire unique pour concevoir de nouvelles propositions de valeur en matière de Décarbonation pour ses clients, tant dans le domaine des technologies de l'information de base que dans celui des processus métiers, et saisir les opportunités d'un marché qui devrait atteindre près de 30 milliards de dollars uniquement pour le Green IT en 2024. Les offres vont des évaluations de la Décarbonation à l'introduction dans de grands contrats d'engagements de réduction de CO_2 via des clauses de décarbonation, et l'utilisation de technologies clés telles que l'IoT, le Cloud, l'Intelligence Artificielle et l'analytique, le Digital Twin pour décarboner les processus métiers les plus intenses en carbone. Atos prévoit de générer plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires à moyen terme dans le domaine de la décarbonation.

Sur la base des avancées numériques ci-dessus, de ses compétences et de ses atouts uniques, Atos a pour ambition de devenir le leader de la Sécurité et de la Décarbonation Numérique.

Politique de financement et d'acquisitions

Le Groupe maintient sa politique de distribution de dividendes entre 25% et 30% du résultat net part du Groupe. Le flux de trésorerie disponible restant servira à autofinancer les acquisitions (et dans une moindre mesure à racheter un nombre limité d'actions pour livrer des plans d'intéressement à long terme). Le Groupe prévoit des acquisitions d'une part ciblées pour renforcer son portefeuille d'offres et d'autres part d'entreprises de Cybersécurité. Compte tenu du niveau de dette nette limité, un potentiel demeure disponible pour des acquisitions plus importantes et transformantes. Cette politique de financement et d'acquisitions continuera de s'effectuer avec une discipline financière stricte.

Nomination de Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur

2ème résolution

Le Conseil d'Administration réuni le 14 septembre 2020, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a examiné la composition du Conseil d'Administration au regard des orientations qu'il s'était fixé pour s'élargir, notamment suivant divers critères pour se renforcer en termes de compétences et d'expérience professionnelle, et a décidé de proposer à cette Assemblée Générale la nomination de Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur.

Avec la proposition de nomination d'Édouard Philippe, le Conseil d'Administration souhaite s'adjoindre un profil riche et de haut niveau cumulant compétences multiples et expériences dans des secteurs variés :

- **I** • un leadership résultant notamment de ses fonctions de premier ministre, dirigeant du gouvernement français, pendant plus de trois ans jusqu'en juillet 2020 ;
- **II** • une solide expérience dans le secteur privé au travers de ses fonctions de Directeur des Affaires Publiques du groupe industriel Areva, et de l'exercice de la profession d'avocat pendant plusieurs années au sein de cabinets français et de dimension internationale ;
- **III** • une expertise juridique, acquise en particulier au sein du Conseil d'Etat et au travers des fonctions d'avocat spécialisé en droit public ;
- **IV** • une hauteur de vue, notamment en matière internationale, et des compétences reconnues en termes de gestion de crise.

Pour l'ensemble des raisons exposées, l'arrivée de Monsieur Édouard Philippe au sein du Conseil contribuerait à la qualité des travaux de celui-ci. Cette proposition répond également à l'objectif de maintenir un taux élevé d'administrateurs indépendants. À cet égard, le groupe Atos n'a constaté qu'un chiffre d'affaires très limité depuis le début de l'année 2020, tant avec la ville du Havre qu'avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, principalement réalisé au titre d'un logiciel de gestion, Coriolis, distribué depuis longtemps par le groupe aux diverses collectivités territoriales françaises.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, il est proposé de nommer Édouard Philippe pour une durée de trois ans, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Des informations complémentaires sur la candidature d'Édouard Philippe au Conseil d'Administration sont jointes en page 24 de la brochure. La composition actuelle du Conseil d'Administration est rappelée en pages 8 à 9 de la brochure.

Il vous est proposé, aux termes de la deuxième résolution, de nommer Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur.

Pouvoirs

3ème résolution

Il vous est proposé de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale, en vue d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités nécessaires.

Délibération de la HATVP et précisions relatives à la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration d'Atos SE.

La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) a publié une délibération n° 2020-163 du 8 septembre 2020 relative au projet de M. Édouard Philippe de rejoindre le Conseil d'Administration d'Atos SE accessible à l'adresse suivante : https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2020/09/2020-163-Edouard-Philippe.pdf

D'autre part, les stipulations de la charte de l'administrateur d'Atos SE, annexée au règlement intérieur du Conseil d'Administration, relatives à la prévention des conflits d'intérêts s'appliqueraient dans le cas peu probable où la réponse par le groupe Atos à une consultation ou à un appel d'offres émis par la ville du Havre ou la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relevait de la compétence du Conseil d'Administration d'Atos SE, en raison du montant en jeu ou compte tenu des engagements d'Atos SE.

À cet égard, l'article 3(b) de la Charte du Conseil d'Administration d'Atos SE, disponible sur le site Internet de la Société, prévoit ce qui suit :

« L'Administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Sans préjudice des formalités d'autorisation préalable et de contrôle prescrites par la loi et les statuts, il informe le Président de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées. Le Président peut lui demander de ne pas assister à la délibération. »

Il est rappelé que la Charte de l'administrateur soumet les membres du Conseil d'Administration d'Atos SE à des obligations déontologiques telles qu'un devoir général d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social d'Atos SE, ainsi qu'une obligation de confidentialité qui excède la simple obligation de discrétion prévue par la loi, en ce qui concerne toute information recueillie pendant ou en dehors des réunions du Conseil d'Administration.

Projets de résolutions

À titre ordinaire

Première résolution

Avis sur les orientations à moyen terme de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments d'orientation à moyen terme de la Société et de son groupe tels qu'annexés au rapport du Conseil d'Administration à la présente Assemblée.

Deuxième résolution

Nomination de Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Édouard Philippe en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années. En conséquence, ce mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Troisième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Informations complémentaires sur le candidat au Conseil d'Administration

Édouard PHILIPPE

Biographie – Expérience professionnelle

Maire du Havre, ancien Premier ministre

Édouard Philippe est ancien Premier ministre : il a été chef du gouvernement français du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020. Il est réélu maire du Havre lors des élections municipales de juin 2020.

Édouard Philippe est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA).

Après sa sortie de l'ENA en 1997, Édouard Philippe devient membre du Conseil d'État affecté à la section du contentieux.

En 2004, il a intégré le cabinet d'avocats Debevoise & Plimpton au sein du département droit public.

Édouard Philippe a ensuite rejoint Areva, en 2007, en tant que Directeur des Affaires publiques (2007-2010).

Après plusieurs mandats locaux, il est élu maire du Havre et Président de la communauté d'agglomération havraise en 2010, et 2014. Il est élu député en 2012.

Adresse professionnelle :

River Ouest – 80 quai Voltaire
95870 Bezons, France

Date de naissance :

28 novembre 1970

Nationalité :

Française

Liste des mandats et autres fonctions

Autres mandats et fonctions

Au sein du Groupe Atos

- Aucun

À l'extérieur du Groupe Atos

France

(mandats liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)

- Maire du Havre
- Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Membre du Conseil de surveillance du Grand port maritime du Havre
- Président du Conseil de surveillance du Groupe hospitalier du Havre
- Président du Centre communal d'action sociale du Havre
- Président de l'EPCC, Le Volcan – Scène nationale du Havre
- Président du Conseil d'administration de l'EPCC, Ecole supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen
- Président de l'association Le Havre Seine Développement
- Président de l'Office du Tourisme du Havre
- Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine

Etranger

- Aucun

Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années

Au sein du Groupe Atos

- Aucun

À l'extérieur du Groupe Atos

- Premier ministre du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020 (France)
- Député du Parlement français (2012-2017)
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports
- Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie
- Membre du Conseil d'Administration de la Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement

Notes

Demande d'envoi de documents et renseignements

Formulaire à retourner à :

Société Générale
Département Titres et Bourse
Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
32 rue du Champ de Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Je soussigné(e)

Nom, Prénom : .....

Demeurant à : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Titulaire de : ..... action(s) d'Atos SE sous la forme :

- nominative
- au porteur, inscrite(s) au compte de[1] : .....

.....

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2020, tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à ....., le 2020

Signature

NOTA : Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs, peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et ce jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur, qui justifie de cette qualité par transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes titres d'un intermédiaire habilité.

Il est précisé que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent par une demande unique obtenir de la Société l'envoi de ces documents et renseignements qui seront établis à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) Insérer le nom de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de votre compte titres.

A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec 110 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de 12 milliards d'euros. Numéro un européen du Cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le Groupe fournit des solutions intégrées de Cloud Hybride Orchestré, Big Data, Applications Métiers et Environnement de Travail Connecté. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos|Syntel, et Unify. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le Groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

Siège Atos SE

River Ouest
80, quai Voltaire
95877 Bezons Cedex
Tél. : +33 1 73 26 00 00

La liste complète des implantations du groupe Atos est disponible sur son site internet.

Pour plus d'information :
Vous pouvez adresser un mail à : **assemblee.generale@atos.net**

Ou visiter le site : **atos.net**

Atos, Atos Syntel et Unify sont des marques déposées du groupe Atos. © 2020 Atos.

atos.net

Atos